

trans

Monksieur Damien Vandermeersch
Juge d'instruction
Palais de Justice - extension
Rue des Quatre Bras 13
1000 Bruxelles

Anvers, le 2 août 1995

Monsieur le Juge,

UW KENMERK:

Objet: Dossier des dix casques bleus - Rwanda

ONS KENMERK:

V.réf.: 57/95

Suite à ma promesse faite lors de notre entretien du 31 juillet et en réponse à votre lettre du 1er août, je vous fais parvenir en annexe les documents suivants:

1. Un témoignage du Dr. Jacques-Roger Booh Booh daté de Yaounde le 20 juillet 1995;
2. Un supplément d'information par le Colonel Bagosora daté de Goma le 5 juin 1995 (les autres déclarations de Bagosora se trouvent en principe dans vos dossiers; j'ajoute que j'ai fait poser un nombre de questions additionnelles à l'intéressé, et j'attends ses réponses);
3. Un témoignage du Colonel Gatsinzi daté de Kigali le 25 juin 1995;
4. Des notes prises à l'occasion d'entretiens avec le Général-Major Ndindiliyimana les 16 décembre 1994, 8 mars 1995, 3 juin 1995 et 19 juillet 1995 (je crains que ces notes seront assez difficiles à lire et à interpréter, et je suis disposé à vous les expliciter);
5. Mon rapport dd. 9 octobre 1992 sur les "escadrons de la mort";
6. Le manuscrit de l'étude en cours de rédaction.

En ce qui concerne ce dernier document, je dois attirer votre attention sur le fait qu'il s'agit d'un projet, qui est loin d'être achevé. C'est pour cette raison et également parce que je dois éviter que ce document dans lequel j'ai beaucoup investi ne soit "piraté", que je vous demande avec insistance de le considérer comme confidentiel. Je vous le remets pour votre information personnelle et à ce titre uniquement.

COLLEGE VOOR DE
ONTWIKKELINGSLANDEN

INSTITUTE OF
DEVELOPMENT POLICY
AND MANAGEMENT

INSTITUT DE POLITIQUE
ET DE GESTION
DU DEVELOPPEMENT

MIDDELHEIMLAAN 1
VILLA C
B-2020 ANTWERPEN
BELGIE

TEL: (32)3 2180 660
FAX: (32)3 2180 666

En ce qui concerne les témoins de la déclaration faite par le Colonel Bagosora à l'occasion de la fête nationale sénégalaise le 4 avril 1994, mes notes identifient le Colonel Marchal et une déclaration me faite par M. Jean Birara, qui renvoie également au Colonel Rusatira. Il ne ressort pas clairement de mes notes si M. Birara a lui-même entendu ce que Bagosora aurait déclaré ou s'il l'a appris de la bouche du Colonel Rusatira. Il y a également un troisième témoin direct, mais il faudra pour l'identi-

fier que je parcours toutes mes notes. J'ai préféré déjà vous fournir cette réponse et je vous indiquerai plus tard quelle est cette troisième personne.

J'espère que les informations contenues dans ce courrier vous seront utiles et je vous confirme mon entière disponibilité.

Veillez croire, Monsieur le Juge, à l'assurance de ma très sincère considération.



Filip Reyntjens

P.S. : D'après mes renseignements, Protée Ziginampiraso est le frère aîné d'Agathe Karizja ; Safakwa et Kwabukumbwa sont les fils d'une sœur de la mère d'Agathe Karizja. En tous cas, Safakwa et Kwabukumbwa sont dans des sections de "Z" et d'Agathe.